

## Assemblée nationale : adoption d'une résolution pour les sciences et le progrès dans la République

Paris - Publié le mercredi 22 février 2017 à 15 h 19 - Actualité n° 87652

Renforcer l'initiation aux sciences à l'école élémentaire ; encourager une plus grande interaction entre enseignements en sciences technologiques et sciences humaines ; renforcer l'offre d'émissions scientifiques audiovisuelles ; sont des propositions portées par la résolution « pour les sciences et le progrès dans la République » présentée par des députés membres de l'Opecst, adoptée par l'Assemblée nationale lors de la dernière séance de nuit de l'actuelle législature le 21/02/2017.

Thierry Mandon salue cette proposition en ces termes : « Notre pays est grand grâce à sa recherche. La démarche scientifique est une aventure possible pour tous. Elle offre à chacun la possibilité de rêver, de découvrir. Mais il faut se plonger dans le réel et se préparer au combat. Il faut faire partager cette démarche par les profondeurs de notre société. Des voix s'élèvent contre la rationalité et vérité. il faut les combattre. Mais il existe des contestations plus sourdes à combattre :

- l'idée que la science est forcément utile. La science ne doit pas seulement se préoccuper d'utilité. Réduire la science à son utilité est dangereux.
- la réduction de la science à la technologie. L'illusion qu'il n'est de science que de technique. L'idée que ce qui relève de la pensée, des SHS, est de la science de second rang. Il n'en est rien.
- l'idée de brider la liberté des scientifiques. Quand on aime la science, on laisse les scientifiques chercher. Il faut limiter le financement par projet. »

---

### Résolution adoptée par l'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale :

- Souhaite rappeler que la science, comme n'a cessé de le mentionner l'Opecst dans ses études touchant à la culture scientifique et technique, est un vecteur essentiel de l'innovation, dimension centrale du développement de l'économie et de l'emploi dans les sociétés développées contemporaines ; qu'elle constitue également un bien commun, comme le souligne un rapport de l'Unesco, en ouvrant les perspectives culturelles des citoyens à la recherche d'une meilleure compréhension du monde.
- Suggère que l'initiation aux sciences à l'école élémentaire soit considérablement renforcée pour davantage sensibiliser les jeunes élèves à la démarche scientifique.
- Invite le gouvernement à veiller à la qualité des enseignements scientifiques dispensés au collège et au lycée. De fait, les évolutions récentes apparaissent alarmantes.
- Souhaite, ainsi que le préconisent l'Académie des sciences, l'Académie des technologies et l'Académie des sciences morales et politiques, que le gouvernement encourage une plus grande inter-

action entre enseignements en sciences technologiques et sciences humaines dès les classes de lycée, ainsi que dans la suite de tous les cursus scientifiques et inversement.

- Invite en particulier le gouvernement à étoffer la partie du programme de philosophie consacrée aux sciences et à l'épistémologie au lycée et dans l'enseignement supérieur. En l'état, seuls les élèves de la filière littéraire abordent les chapitres consacrés au vivant, à la théorie et l'expérience. De tels développements seraient profitables à tous et plus particulièrement aux élèves des filières scientifiques qui pourraient acquérir davantage de connaissances épistémologiques sur les pratiques scientifiques et sur les rapports science-société.
- Souhaite que les travaux et les recommandations des académies soient davantage suivis, tant dans les domaines de l'enseignement que dans ceux de la décision politique et que celles-ci devraient avoir pour mission d'émettre des avis sur les propositions du gouvernement en matière scientifique et technologique.
- Invite le gouvernement français à mettre en avant des stratégies de communication et de débats avec les citoyens adaptés à l'évaluation et à la gestion des risques technologiques. L'enjeu principal de l'expertise scientifique et technique consiste à fournir une évaluation en amont de la prise de décision politique. Il convient donc de développer des procédures d'examen propres à éclairer les débats sociétaux. Il convient également d'établir une distinction claire entre les éventuels dangers intrinsèques dus à une technologie donnée et les risques inhérents à son utilisation. Ces procédures d'examen doivent établir une balance bénéfices/risques (socio-économiques, sanitaires et environnementaux) liée autant à l'adoption d'une technologie que, le cas échéant, au renoncement à celle-ci.
- Souhaite que les chaînes de télévision et les stations de radio du service public renforcent l'offre d'émissions scientifiques, en particulier aux heures de plus grande écoute et s'efforcent d'en faire de véritables espaces de savoir, en veillant notamment à y donner la parole aux membres de la communauté scientifique.
- Invite le gouvernement à réfléchir à des pratiques pédagogiques fondées sur l'usage raisonné des technologies numériques, en particulier à l'apprentissage du tri de l'information qui faciliterait la distinction entre des savoirs établis et des opinions sans fondement scientifique.
- Invite le gouvernement à donner plus d'importance aux études et rapports de l'Opecst dans l'élaboration et le suivi des politiques qui impliquent la science ou ses applications. Cela devrait se traduire, en particulier, par un renforcement de sa responsabilité dans l'organisation du travail parlementaire et dans le développement d'une politique culturelle attentive aux grands enjeux de la science contemporaine, via notamment un avis formel de l'Opecst joint aux textes présentés et l'élargissement de ses missions à des études d'impact préalables pour tout projet ou proposition de loi impliquant des choix à caractère scientifique ou technologique.

## Office parlementaire des choix scientifiques et techniques

Création : 1983

Composition : 18 sénateurs et 18 députés. L'OPECST est « présidé alternativement par un sénateur et par un député » et « assisté par un conseil scientifique formé de personnalités choisies en raison de leurs compétences ».

Président : Jean-Yves Le Déaut, député PS de Meurthe-et-Moselle.

Mission : cette délégation interparlementaire doit « éclairer l'action du Parlement en matière scientifique et technologique », en recueillant des informations, en mettant en place des programmes d'études et en procédant à des évaluations.

L'office peut être saisi par le bureau de l'une des deux assemblées, par un président de groupe, par soixante députés ou quarante sénateurs ou par une commission.

Fiche n° 4424, créée le 11/10/16 à 03:34

---

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »